



Membre des réseaux
Réserve de biosphère
(Unesco)
Géoparc mondial Unesco
Charte européenne
du tourisme durable
(Europarc)

Envoyé en préfecture le 04/04/2019
Reçu en préfecture le 04/04/2019
Affiché le
ID : 084-258402346-20190328-2019_CS_27-DE

Une autre vie s'invente ici

Délibération 2019 CS 27 du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : « ECONOMISON L'EAU ! » : 3^E PROGRAMME D'ACTION - DEMANDE DE FINANCEMENT

L'an deux mille dix-neuf et le 28 mars à 17 h, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 22 mars 2019, se sont réunis à la Maison du Parc à Apt sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec 63 présents (44) ou représentés (19) pour 51 requis.

Etaient présents :

Mesdames, Danièle NEGRIN, Geneviève JEAN, Valérie DELONNETTE, Anne-Cécile REUS, Nadine SARTO-BARANCOURT, Marie-Thérèse CARMAGNOLE, Anne-Marie CHEYREZY, Yolande PRIMO, Mireille BOR, Marie-Claire FEROUX, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Paule DAPRES, Gisèle MAGNE, Catherine SERRA, Sabine GATIN, Dominique SANTONI, Sylvie FARE, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE, Elisabeth AMOROS.

Messieurs Mickaël CAVALIER, Roland PETIET, André BERGER, Paul GRANIER, Alessandro POZZO, Jacques DECUIGNIERES, Jean-Pierre LEROUX, Claude BADO, Alain CAHOUR, André BOUFFIER, Alain DEILLE, Bernard FRAYSSINET, Pierre BENAS, François DUPOUX, Gérard MATHERON, Jean-Pierre PEYRON, Ludovic BONNET, Alain SAGE, José YEVENES, Serge SARDELLA, Stéphane SAUVAGEON, Jean-Alexandre MOUSSET, Frédéric SACCO, Paul FABRE, Christian CHENEZ.

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Mariane DOMEIZEL à Geneviève JEAN
Jacqueline COMBE à Valérie DELONNETTE
Gaëlle LETTERON à Nadine SARTO-BARANCOURT
Christiane NAJI à Gisèle MAGNE
Roselyne GIAI-GIANETTI à Stéphane SAUVAGEON
Jacqueline BOUYAC à Nathalie CZIMER-SYLVESTRE
Suzanne BOUCHET à Elisabeth AMOROS

Messieurs

Sergio ILOVAISKY à Mickaël CAVALIER
Michel RUFFINATTI à Roland PETIET
Félix BOREL à Alain SAGE
Philippe ROUX à Jacques DECUIGNIERES
Christian AUTARD à André BERGER
Didier PERELLO à Jean-Pierre LEROUX
Francis FARGE à Claude BADO
Christian RUFFINATTO à Alain CAHOUR
Jérôme DE LUCA à Sabine GATIN
Pascal DEPOISSON à Mireille BOR
Philippe DAUMAS à Paule DAPRES
Jean-François LOVISOLO à Dominique SANTONI

Était également présente : Isabelle CHANOURDIE, suppléante de la commune d'Ansouis

Etaient excusés : Mesdames Danielle BRUN, Noëlle TRINQUIER.

Messieurs Rémy RAYE, Christian MOUNIER, Max RASPAIL, Julien AUBERT.

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex
Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • www.parcduluberon.fr

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret du 20 mai 2009 ;
Vu le SDAGE 2016/2021 et le classement en bassins déficitaires du Calavon, du Largue et du Lauzon ;
Vu le Schéma d'Orientation pour une Utilisation Raisonnée et Solidaire de la ressource en Eau (SOURCE) de la Région Provence-Alpes-Côte-D'Azur lancé en 2009 ;
Vu le classement en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) du bassin du Calavon Coulon (en cours) et ceux du Largue et du Lauzon le 6 avril 2010 ;
Vu le Schéma d'aménagement de la Gestion de l'Eau (SAGE) du Calavon Coulon approuvé le 23 avril 2015 ;
Vu la Charte d'engagement du Contrat de Gestion du Largue (2012/2018) et le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) du Largue approuvé le 27 avril 2018 ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en œuvre de cette opération et son plan de financement ci-après ;

Dépenses prévisionnelles (en euros)		Recettes prévisionnelles (en euros)	
Mise en place service	30 000	Agence de l'Eau dans le cadre de l'appel à projet « "Economiser l'eau" (50% du TTC)	42 000
Budget Formations	16 000	Région PACA (30% du TTC)	25 200
Budget communication/sensibilisation grand public	28 000	Participation Parc (crédits) (20% du TTC)	16 800
TVA (non récupérable)	14 000	Récupération FCTVA	
Total	84 000	Total	84 000

La part relative à l'autofinancement sera ventilée ultérieurement via la contribution des collectivités territoriales en charge de la gestion de l'eau via un conventionnement avec le PNRL.

- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau et de la Région PACA conformément au plan de financement ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,



Dominique SANTI